



LIEUX D'ENFERMEMENT : LE CONFINEMENT AU CARRÉ



Il est impossible, voire déraisonnable, de prétendre dresser un tableau exhaustif et surtout réel de la situation dans les lieux d'enfermement contraint. Par lieux d'enfermement contraint, il faut entendre les espaces habituels où sont claquemurées les personnes « hors normes » d'un point de vue social, sanitaire ou juridique. Ces murs peuvent avoir des vocations différentes, mais leur statut de réponse traditionnelle aux déviant-e-s est patente de l'échec ou du déni d'égalité sociale de la société capitaliste. Et en pleine pandémie de covid-19, quel horizon pour ces vases clos ?

Une évidence : le Covid-19 une fois entre les murs, c'est un bouillon de culture, un « cluster » comme on dit. On sait que les prisons, les établissements pénitentiaires et autres maisons d'arrêt débordent de gens qui n'ont rien à y faire, y compris en terme de « justice » républicaine. Que les CRA sont plus que jamais des antichambres de destins funestes. Que le monde fermé de la psychiatrie reste la x-ième roue du carrosse-ambulance de l'État... Dans tous les cas, c'est l'alourdissement des peines et des souffrances.

La prison

Les mesures gouvernementales pour désengorger les prisons afin d'y limiter le risque d'une propagation de l'épidémie de coronavirus ne sont « pas à la hauteur » dicit Adeline Hazan la contrôleur générale des lieux de privation et de liberté (CGLPL). Pour que l'État ait commencé à libérer quelques milliers de détenus – les prisons ont un taux moyen de surpopulation de 140 % avec des pics à 180 et 200 % comme à Fresnes ou à Nanterre, c'est-à-dire deux ou trois prisonniers dans 9m² – il faut que la cocotte-minute soit prête à exploser. Beaucoup des détenu-e-s sont incarcéré-e-s pour des peines de quelques mois ou en préventive. De l'Observatoire international des prisons à l'Association nationale des juges de l'application des peines en passant par le Syndicat des avocats de France, tous demandent de « réduire drastiquement le nombre de personnes détenues », le signal d'alarme est en surchauffe. Les matons ne sont pas en reste : même s'ils ne peuvent pas tout à fait s'empêcher de jouer aux petits juges, ces surveillants envisagent la libération de presque 20 000 prisonniers condamnés à des peines de moins d'un an ! Du jamais vu. (1).

La vocation punitive et de perpétuation d'un ordre social hiérarchisé fait dire le 20 mars à Nicole Belloubet qu'« il n'y aura pas d'amnistie, car il faut préserver la sécurité de la société ». La réticence à vider les prisons n'a d'égal que le réflexe de les remplir. Depuis le 20 mars, 60 mois de prison ferme ont d'ores et déjà été prononcés, la plupart pour « violations multiples de l'obligation de confinement » (2). Notons au passage que des avocats posent la question de la constitutionnalité de ce nouveau délit. L'élément matériel du délit de violation « habituelle » des obligations liées au confinement est constitué par trois verbalisations préalables, dans un délai de 30 jours. Or, ces mêmes contraventions sont susceptibles de contestation dans un délai de 45 jours (ou 30 jours pour l'amende majorée).

Les visiteur-se-s de prison, les travailleurs sociaux, les avocats, tout ce qui permet de garantir une assistance légale aux prisonnier-e-s est également aux abonnés absents ; le seul interlocuteur n'en est pas un, c'est la chaîne de gestion de la structure carcérale. La suppression des parloirs, la réduction de la promenade (deux heures sur vingt-quatre), la difficulté d'accès aux petits plus comme les cantines (achats de produits de la vie courante), plus d'activités, plus de shit (eh oui, le sevrage forcé, c'est dur !), qui font tenir sont autant de sur-peines insupportables. Les visites, dépôts d'affaires et transferts d'argent sont mis en pause dans les CRA comme à Toulouse. Pour le re-

tenu, ces dispositions sont intenable. « Je n'ai toujours pas reçu d'affaires, comme ils ont tout bloqué. Je n'ai pas de téléphone, et je n'ai rien d'autre que les habits que je portais lorsque je me suis fait arrêter. Je suis obligé d'aller prendre des nouveaux caleçons à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, ndla). La dernière fois, ils m'ont dit qu'ils n'en avaient plus de propres ! » (3)

Alors, les détenu-e-s comme jamais comptent d'abord sur eux-mêmes. Celles et ceux qui sont enfermés sont à la fois en colère et inquiets : le peu de mouvements et de contacts qui rendent la détention supportable disparaissent du jour au lendemain sans qu'ils et elles se sentent protégés pour autant. Des révoltes éclatent comme ça se produit au Chili, au Cameroun ou aux États Unis. Refus de regagner sa cellule, tentative d'évasion et aussi révolte et incendie de matelas à Toul ; émeutes à Aiton, Angers, Douai, Épinal, Grasse, La Santé, Lille-Séquedin, Maubeuge, Metz, Montauban, Nancy, Perpignan, Saint-Etienne, Toulon, Valence et Varennes-le-Grand. Les ERIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité, le GIGN des prisons) sont intervenues dans plusieurs de ces taules. Pire, à la maison d'arrêt de Grasse (Alpes-Maritimes) et au centre de détention d'Uzerche (Corrèze), les matons ont tiré, selon L'Envolée ! Geste-barrière, sans doute : les gardiens n'ont ni gants ni masques... En revanche, à la prison des femmes de Rennes-Vezin par exemple « La réception de masques

pour les surveillantes est l'une des mesures prises par le Gouvernement. On a en effet reçu des livraisons pour les personnels pénitentiaires. Pour les détenues, ce sont les unités sanitaires au sein des prisons qui déterminent les traitements à administrer et fournissent les personnes en cas de besoin ». Une évidente hiérarchisation de la protection...

Quoiqu'il en soit, la véritable question est bien celle du rapport dominant/dominé, socle de la hiérarchisation sociale de la société bourgeoise. Il n'en est pas moins évident que la promiscuité imposée et les conditions de vie intrinsèquement déplorables font de la prison un lieu idéal de prolifération du microbe, lequel se fout bien de la législation.

Les CRA, LRA, les ZA (4)

Plus que jamais les prisonniers privilégiés de l'arbitraire (les sans-papiers), enfants compris, prennent de plein fouet les effets directs du virus en sus de maltraitance que constitue la rétention en elle-même. Dans les centres de rétention, la situation sanitaire est gravement dégradée tandis que se durcissent les mesures prises pour protéger la population à l'extérieur. Le risque sanitaire est aussi négligé dans les grandes largeurs : non seulement « les personnes enfermées ne sont pas toujours informées des risques liés à la contamination par le Covid-19 et des mesures mises en place par le gouvernement » mais « les prescriptions du ministère de la santé ne peuvent pas être respectées dans ces lieux de promiscuité, qu'il s'agisse de la « distanciation sociale » ou des gestes barrières ». (5). L'État s'en défend mais « les informations et témoignages recueillis depuis lors sur la situation dans les CRA montrent que le Conseil d'État a entériné le principe d'une « protection au rabais » pour les étranger-es » Des conditions diamétralement opposées aux injonctions posées à l'ensemble du territoire français ». (6)

Et puis, par définition, les migrants comme les voyageurs « réguliers » se déplacent et véhiculent potentiellement le virus – alourdissant encore leur fardeau de bouc émissaire. Certes, mais dans les deux sens ! Les mesures d'éloignement supposent que les vols soient maintenus et que les aéroports

(1) dans : <http://lenvolee.net/face-au-covid-19-en-prison-amnistie-generale/>

(2) <https://www.streetpress.com/sujet/1584466767-liberer-tous-etrangers-sans-papiers-retenus-dans-cra-migrants-coronavirus-epidemie-expulsions>

(3) voir : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1K4ymx08TgHwspzAs6Qii1oUA2eAGL-gyIi0eo-mmoAig/edit#gid=864779186>

(4) respectivement : centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative, les zones d'attente.

(5) OEE : <http://observatoireenfermement.blogspot.com/>

(6) cité dans <http://anafe.org/spip.php?article5>



d'accueil soient ouverts. Ce qui serait contraire aux recommandations de l'OMS. Néanmoins par obstination idéologique, le gouvernement refuse toutes les demandes de fermeture des lieux de rétention, qu'ils viennent des associations en propre et/ou au sein de l'OEE ou de la CGLPL. Quant aux flics de la PAF, ils entrent et sortent normalement...

Avant l'apparition de symptômes de la maladie, les « retenus » avaient demandé des masques qui leur ont été refusés ; « On a pas le choix, on fait tout ensemble, on mange tous en même temps, il n'y a pas 1 mètre entre nous, on fait comme d'habitude, on est 2 par chambre, on se douche dans la même douche »

Les premiers cas de contagion avérés ont déclenché des révoltes dans plusieurs centres : Mesnil-Amelot, Vincennes, Oissel... Blocage de promenade, refus de regagner les bâtiments, départ de feu... Les CRS, eux, sont protégés... par des boucliers transparents, des gants et des casques-masques (tenue anti-émeute). La répression est violente. Plusieurs prisonniers sont transférés sous pression : certains ont entamé une grève de la faim. À l'heure où ces lignes sont écrites, il n'y a pas davantage d'information à leur sujet. 7)

Un autre problème est en train d'enfler : l'impossibilité matérielle des personnels des associations d'aide aux étrangers. Le manque de moyens est criant et les procédures classiques et déjà éprouvantes sont incompatibles avec les mesures

éditées pour lutter contre la pandémie. On en revient à la seule solution : fermer les lieux de rétention !

La psychiatrie

« la psychiatrie n'est pas une priorité », citation rapportée par la CGT de l'EPSM de Caen dans un communiqué de presse du 23 mars. « Depuis une quinzaine de jours, un patient délirant porte un masque au motif qu'il ne veut pas être contaminé par nous. Nous mettons ça sur le compte de ses angoisses délirantes... Nous avons tort. Il est juste en avance sur nous » ironise Mathieu Bellahsen, psychiatre dans un secteur hospitalier de région parisienne qui attend toujours du matériel de protection. En effet, c'était avant les premières mesures ; quant au matériel...

Comme d'autres structures jugées secondaires, des hôpitaux psychiatriques ont été fermés et filtrent les entrées, pour d'autres les visites sont interdites. Patients et personnels sont abandonnés. L'enfermement simple est redevenu la réponse aux « fous » et à ceux qui les prennent en charge.

Les hôpitaux, en manque crucial de lits tentent d'en récupérer où ils peuvent, y compris dans les services psychiatriques. Conséquence de la suppression de services hospitaliers entiers, depuis des années.

Avec l'afflux des admissions en réanimation, le pire est à craindre. En effet, les patients atteints de

troubles psychiatriques ou de maladies mentales, lesquelles touchent une personne sur cinq actuellement en France, cumulent souvent des pathologies physiques. Une infirmière psy, presque sans détour fait un calcul à glacer le sang : « Les réanimations vont vite être surchargées, manque de moyens oblige. Alors je me pose souvent la question : quand les réanimations devront faire un choix entre deux personnes pour l'accès à un respirateur – un choix entre deux personnes du même âge, l'une souffrant de graves problèmes psychiques – laquelle de ces deux personnes aura accès au service de réanimation ? La réponse est claire et je n'ose la formuler. »(8) Et Mathieu Bellahsen de mettre les pieds dans le plat : « les discours sur la saturation à venir dans tous les services, le tri de ceux qui vivront et ceux qui mourront se fait de plus en plus pressant. Rappelons que ces choix impossibles ne sont pas les nôtres en tant que soignants même si en bout de course ce sont les soignants qui les assument. Ce cadre de choix, nous en sommes collectivement responsables en tant que citoyens quand on s'accommode toujours plus à l'idée que l'organisateur suprême de la société c'est la concurrence, l'argent et la finance. » (9)

On ne peut en rester là. La question du confinement de masse banal institutionnalisé ne peut plus être ignoré. La pandémie du Covid-19 révèle la réalité des proscrits de la société capitaliste.

Si l'État réagit à l'émotion juste, lucide et légitime de l'« opinion publique » suscitée par le sort des ré-

sidents comme des personnels des EHPAD c'est, aussi, parce que ses efforts pour se débarrasser du coût des improductifs qui s'éternisent est désormais patent. Les lieux d'enfermement étaient jusque-là politiquement rentables et porteurs de marchés pour des secteurs entiers de l'économie, ils sont aujourd'hui une vitrine de la primauté de l'économie sur l'humain.

La mise en lumière de la volonté d'éviction sociale et, pour tout dire humaine, des prisons, des lieux de rétention, des unités psychiatriques – il en existe d'autres encore – doit faire prendre conscience que n'importe qui peut un jour être mis au ban. Et vivre l'enfermement puissance deux, ou trois, la répression gigogne, la pathologie virale dans la pathologie sociale.

Boulogne sur Mer, le 21 avril 2020

(7) lire : <https://paris-luttes.info/des-revoltes-de-prisonniers-13812#2>

(8) in <https://www.revolutionpermanente.fr/COVI-D-19-Les-patients-en-psychiatrie-premiers-sacrifies-19863>

(9) <https://www.bastamag.net/Covid19-psychiatrie-temoignage-coronavirus-confinement-Mathieu-Bellahsen>

LUTTES ET RÉSISTANCES CONTRE LE CONFINEMENT ET SON MONDE

Face à un confinement à géométrie variable entre une injonction à rester chez soi pour la plupart et en même temps une obligation d'aller travailler pour les personnes qui bossent dans les « secteurs vitaux » de l'économie, il y a en commun une mise au garde à vous de l'ensemble de la population et en particulier des classes populaires. Ces dernières sont soit suspectées d'être les moins respectueuses du confinement et surveillées/réprimées comme telle ; soit mobilisées en tant que cheville ouvrière de l'économie de guerre. Dans ce contexte autoritaire, des luttes émergent malgré la « distanciation sociale ». Luttés qui risquent très certainement d'augmenter avec une hypothétique reprise du travail le 11 mai, dictée par une bourgeoisie patronale et gouvernementale prête à sacrifier des personnes pour la survie de leur système capitaliste.

Les confins de la lutte... mais !

Est-il possible de lutter enfermé chez soi, sans contact avec le collectif ?

Déjà sur Internet fleurissent les pétitions, les réunions en ligne et autres appels à la révolte mais force est de constater que la lutte avec la construction d'un rapport de force est difficile dans ce contexte et que les réseaux so-

ciaux ne sont pas le nec plus ultra de la mobilisation. Ils sont tout juste là comme média et moyen de communication et ne peuvent se substituer à la « vraie vie », celle de l'exploitation dans et hors le travail. Cette agitation cybernétique a tout de même apeuré les services de renseignement qui semblent redouter le déconfinement et la reprise des luttes sociales (1). Luttés qui ont d'ailleurs eu lieu dans les métiers qui travaillent encore, on le verra plus bas.

Autre obstacle à la construction de la lutte, l'ambiance « union nationale » que Macron et sa bande tentent de nous imposer en choisissant sciemment des comparaisons militaires. Cette unité nationale est avant tout politicienne car, comme toute période de guerre, Parle-